



16ème législature

| | | |
|---|---|---|
| Question N° : 1740 | De M. Christophe Blanchet (Démocrate (MoDem et Indépendants) - Calvados) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Transition écologique et cohésion des territoires | | Ministère attributaire > Écologie |
| Rubrique > eau et assainissement | Tête d'analyse > Dessalement de l'eau de mer | Analyse > Dessalement de l'eau de mer. |
| Question publiée au JO le : 04/10/2022 Réponse publiée au JO le : 10/01/2023 page : 231 Date de changement d'attribution : 13/12/2022 | | |

Texte de la question

M. Christophe Blanchet attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la lutte contre les effets du dérèglement climatique et les sécheresses en particulier, ainsi que sur les solutions proposées par le dessalement de l'eau de mer. Face aux sécheresses qui se multiplieront et s'intensifieront à l'avenir, le dessalement de l'eau de mer apporte l'avantage de proposer un produit venant d'une ressource immédiatement disponible et inépuisable. Cependant cette technologie, aujourd'hui maîtrisée quoiqu'onéreuse, n'est que marginalement utilisée en France et aucunement à l'échelle industrielle. Il lui demande si le Gouvernement entend soutenir cette filière à l'avenir.

Texte de la réponse

La France a connu cette année une sécheresse historique durant laquelle, au plus fort de la crise, 93 départements ont été concernés par des mesures de restrictions des usages de l'eau. Tous les citoyens ont été impactés dans leurs usages privés ou professionnels. Plusieurs centaines de communes ont été confrontées à des difficultés d'alimentation en eau potable. Dans le cadre du chantier de planification écologique sur l'eau, le Gouvernement a lancé un exercice qui permettra d'accélérer la mise en œuvre d'actions concrètes et quantifiables pour une gestion de l'eau plus résiliente et plus sobre. Cette accélération est nécessaire pour adapter la gestion de l'eau au changement climatique actuel et à venir, et atteindre l'objectif de baisse de prélèvements de 10 % d'ici 2025 et 25 % d'ici 2035. Concernant l'approvisionnement en eau potable, les travaux de planification se concentreront notamment sur la sécurisation de l'accès de tous à une eau potable de qualité (résilience de la distribution d'eau y compris en cas de crise, qualité de l'eau potable, tarification incitative et solidaire, lutte contre les fuites). L'opportunité d'avoir recourt à la dessalinisation de l'eau de mer doit être étudiée au regard des différentes contraintes conditionnant ce process. Le coût de l'eau désalinisée serait d'environ 1 €/m³ pour sa seule production, ce qui est très supérieur aux coûts actuels de production de l'eau potable (quelques centimes d'euros par m³). L'eau potable étant un service local qui s'organise au plus près des ressources disponibles compte tenu des contraintes de transport (problématique accrue en cas de transport d'eau salée du fait de l'impact sur l'entretien des canalisations : corrosion, fuites), seules les zones littorales en tension quantitative sur la ressource en eau pourraient éventuellement être concernées par ce choix coûteux. Or, les zones littorales ne sont pas nécessairement les zones les plus concernées par d'éventuels problèmes de pénurie. Par ailleurs, outre qu'elle est fortement émettrice de gaz à effet de serre, cette solution présente d'autres inconvénients environnementaux liés aux rejets de saumures et d'eau contaminés par les produits



d'entretien et risque de susciter une impression de sécurité susceptible de freiner les efforts d'adaptation, et notamment la maîtrise des consommations. C'est pourquoi, le dessalement d'eau de mer pour produire de l'eau potable n'est utilisé en France que dans des cas très particuliers où la ressource en eau est très limitée, par exemple en milieu insulaire.